



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-83 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la grille des spécifications des usages – zone Hf 46-23**

L'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifiée par l'ajout d'un point noir « • » à la ligne « H-13 Habitation collective » afférente à la zone Hf 46-23.

2. **Modification de la grille des spécifications des implantations – zone Hf 46-23**

L'annexe 3 de ce règlement est modifiée par l'addition dans la zone Hf 46-23 des normes indiquées sur la grille des spécifications des implantations jointe au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 2 septembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 7 OCTOBRE 2008